

Jeudi 3 mars 2022

N° 116

Rédaction : M-Ch. BASTIEN et le SN
Directeur de publication : J-L WARIN
Impression : EPA (photocopies)
Adhésion/Abonnement : D. HUDE
Dépôt légal : mars 2022
N° CPPAP : 0722 S 07415
N° SSN : 126063694
8 place de la gare de l'État
CP N° 8
44276 Nantes Cedex 2
Dispensé de timbrage

Nantes ROLLIN

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**LES PETITES FILLES SAGES
VONT AU PARADIS,
LES AUTRES
VONT OÙ ELLES VEULENT**

**Congrès extraordinaire
du 19 au 22 avril 2022**

- Page 2** **Éditorial**
- Page 3** **Organisation du congrès**
- Page 4** **Rapport d'activité**
- Page 6** **Motion d'orientation**
- Page 8** **Formation professionnelle statutaire**
- Page 10** **CTS**
- Page 11** **Apprentissage**
- Page 12** **La guerre**

Des forces imaginantes

Ce que nous sommes à EPA parfois. Souvent. Avec toute la modestie requise en ces temps de basses eaux, éthiques et politiques. Et ce que nous serons, quoi qu'il adienne de notre proche avenir syndical.

Ce concept de «force imaginante» vient de Gaston Bachelard (il n'est pas sur WhatsApp ni sur Tik-Tok), dans son introduction à «L'eau et les rêves»: il décrit cette force comme fondée sur deux axes très différents. D'abord l'immédiat, la nouveauté, l'événement inattendu. «L'imagination qu'elles animent [ces forces] a toujours un printemps à décrire».

Dans une version syndicale ce serait: nous connaissons notre pouvoir de floraison, de réaction, d'indignation et de dénégation. Voire de contre-proposition dans un affect plus ou moins pensé et toujours à la fois perturbé et illuminé par l'urgence de dire et de faire. Nous sommes là, bien sûr. Et seront là demain. C'est notre énergie, notre savoir, notre pouvoir d'analyse réactive plus la présence, le courage et le dévouement explicite de quelques un-e-s.

Ensuite, deuxième axe, des puissances venues de plus loin, hors du cadastre et du calendrier. «Les autres forces imaginantes creusent le fond de l'être; elles veulent trouver dans l'être, à la fois, le primitif et l'éternel. Elles dominent la saison et l'histoire».

Nous sommes là aussi (bien au-delà de ce que nous pensons être): fantômes solides de Marx et de Verlaine, de Foucault et Jaker Hélias, d'Éric Chevillard et Flora Tristan. Et tant d'autres. Plus nos trajectoires, nos constructions, et nos racines qui toujours excèdent le territoire où elles s'ancrent.

Nous ne pouvons pas céder sur ce «primitif» d'EPA: l'éducation tout au long de la vie, l'inter-catégoriel, l'inter-syndical.

La motion présentée dans ce ~~TRAVERSES~~ détaille les enjeux de demeurer nous-mêmes et les voies ouvertes. Des eaux étroites, des clapots nauséux, des vagues scélérates, au mieux un long fleuve intranquille.

Nous ne doutons pas de nos forces imaginantes.

Jean-Claude Schliwinski



Organisation du congrès extraordinaire

Le congrès se déroulera à Noirmoutier du 19 au 22 avril 2022

C'est un congrès extraordinaire car nous avons à nous prononcer sur notre avenir 9 mois après notre congrès ordinaire 2021 et 8 mois avant des élections professionnelles qui concernent toute la Fonction Publique.

Notre action syndicale ne se limite pas à traiter de ces élections professionnelles. Le travail du Secrétariat National se poursuit sur tous les dossiers qui impactent le quotidien des salariés du champ de Jeunesse et Sports (PTP JEP et Sports, administratifs, et salariés du secteur privé). C'est précisément cette ambition qui nous est contestée pour que nous nous limitions au secteur associatif privé et aux PTP JEP.

Conformément à l'orientation adoptée au congrès ordinaire 2021, les secrétaires nationaux élus sont démissionnaires.

Une seule motion d'orientation est parvenue au secrétariat d'EPA. Elle est soumise au vote des sections régionales.

Les sections régionales sont invitées à se réunir et à débattre de l'avenir d'EPA entre le 19 mars et le 19 avril. Elles doivent débattre et voter sur le rapport d'activité et l'orientation. Elles doivent désigner leurs délégués pour participer au congrès.

Nous ne sommes pas en mesure de transmettre aux adhérents les réponses apportées à nos questions posées à la FSU à l'issue de notre conseil syndical de janvier. Pour permettre de se prononcer en assemblée générale de section et de mandater les délégués au congrès, ce numéro de **TRAVERSSES** sera complété de communications spécifiques adressées par courriel à tous les adhérents.

La participation au congrès est couverte par une autorisation spéciale d'absence sur présentation d'une convocation. Celles-ci sont transmises aux secrétaires de sections par le secrétariat d'EPA.

Je vous invite à prendre au plus vite vos billets de train et/ou à organiser du co-voiturage.

Le congrès se déroule au centre de vacances du Vieil qui se situe idéalement au bord de la plage. Les courageux peuvent prendre leur maillot de bain. Les repas sont assurés par des militants d'EPA, lesquels enchantent chaque fois nos papilles.

Marie-Christine BASTIEN

	Conseillers syndicaux	Secrétaires nationaux	Total délégués congrès possible
Aix-Marseille Nice	1		1
Besançon Dijon	1		1
Bordeaux Poitiers Limoges	1	4	5
Corse	0		0
Lille Amiens	0		0
Lyon Grenoble Clermont-Ferrand	1		1
Montpellier Toulouse	1	1	2
Nancy-Metz Reims Strasbourg	1	2	3
Nantes	2	3	5
Normandie	1	1	2
Orléans Tours	1		1
Paris Versailles Créteil	1	1	2
Rennes	1	2	3
Guadeloupe	0		0
Guyane	0		0
Martinique	0		0
Mayotte	0		0
Réunion	0		0
Polynésie	0		0
Hors-de-France	0		0
TOTAUX	12	14	26

Quorum délégués sans SN	7
Quorum délégués avec SN	14
Quorum mandats	19



Rapport d'activité

Rapport d'activité du secrétariat national juin 2021- février 2022

Un atterrissage à l'Éducation Nationale catastrophique

Nous continuons d'assumer notre demande d'intégration à l'Éducation Nationale. Nous attendons de ce ministère qu'il assume aussi de son côté ce choix. C'est à dire qu'il offre des conditions de travail permettant de réaliser ses missions éducatives tout au long de la vie.

Mais le contexte idéologique n'est pas favorable à l'accomplissement de cette mission. Le service public est victime d'une idéologie où il est jugé inefficace et coûteux, où l'éducation doit être conformante, où le nouveau management public a pour mission de le réduire au régalién (le contrôle!) au service du Marché.

La crise sanitaire n'a pas facilité notre intégration, mais elle n'excuse pas les négligences.

Maltraitements, mépris, indifférences vécues tant dans les SDJES, les DRAJES, les directions de l'administration centrale, que les établissements, nourrissent du ressentiment dont s'alimentent les syndicats qui étaient favorables à un maintien aux affaires sociales. Syndicalisme de posture qui évite la question du sens des missions et des métiers nécessaires à l'accomplissement de celles-ci.

Une période à venir triplement électorale

Trois élections majeures impactent déjà ou vont impacter la vie syndicale. Les élections présidentielles, puis législatives qui décideront des orientations pour les services publics dont celui de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et pour tous les salariés. En ce mois de février peu de signes laissent penser que vont advenir les jours heureux promis pour après la « guerre » sanitaire. L'ordre des cordées n'est donc pas près de changer.

Les syndicats portent une part des responsabilités dans les formes que prendront les jours d'après. La période est propice aux campagnes, interpellations et journées d'action des syndicats. Heureusement, la question des salaires (pourquoi s'obstine-t-on à parler pouvoir d'achat?) se rappelle aux obsédés de l'identité nationale. Mais ni la division, ni la faiblesse syndicale n'expliquent la situation du syndicalisme en France. Il y a la mer à traverser et l'on navigue à proximité des côtes.

Le 8 décembre 2022 auront lieu les élections professionnelles pour toute la fonction publique. C'est un enjeu majeur pour mesurer le soutien des agents du service public aux mandats des syndicats.

Construire des rapports de force utiles aux salariés est donc fragile dans ce contexte.

Des résultats inversement proportionnels au nombre de réunions

Depuis juillet 2021, EPA a participé à 24 réunions convoquées par la DRH du MENJS : comités techniques et groupes de travail préparatoires aux CTMJS pour l'essentiel. Le rythme des réunions et leurs thématiques ont un impact sur le travail du secrétariat national en resserrant sur quelques uns les dossiers à traiter : astreintes et temps de travail, lignes directrices de gestion des mobilités, orientations stratégiques, missions et compétences pour les politiques JS, suivi du transfert (les irritants), bilan des lignes directrices de gestion des carrières, formation continue, formation initiale statutaire, situation des CTS, préparation des élections professionnelles, délégation de compétences Jeunesse au Conseil Régional de Bretagne...

Sur tous ces sujets nous avons échoué à obtenir les avancées significatives sur lesquelles nous étions mandatés malgré des convergences intersyndicales la plupart initiées par EPA: listes à jour des collègues pour suivre les carrières et les mobilités, carte des postes, formation initiale statutaire, amélioration des conditions matérielles du transfert, augmentation des effectifs, définition et mise en œuvre de politiques publiques éducatives émancipatrices tout au long de la vie. Nous avons chaque fois produit des contributions écrites avec amendements qui ont forcé l'administration à se justifier et obligé celle-ci à débattre avec les OS. Nous avons obtenu le maintien de l'article 10 pour le temps de travail des PTP et des règles de gestion des mobilités priorisant le mouvement annuel sur les postes au fil de l'eau pour les PTP dans les services (les postes en CREPS restent des postes à profil et donc à pourvoir au fil de l'eau).

Cependant, la fin des CAP ne nous permet plus d'appréhender la situation des corps jeunesse et sports et les effectifs par service ce qui rend invérifiables les tableaux et chiffres de l'administration, laquelle, en outre, est organisée de manière déconcentrée.

Et pour finir, toutes ces réunions et groupes de travail se déroulent en l'absence du politique. Les cabinets des ministres ne sont même plus présents. Quant aux directions métier (direction des sports et DJEPVA) elles sont clairement mises sur la touche.

Les mobilisations des salariés de l'animation

Démarré en décembre dernier et avec une prochaine date en mars prochain, le mouvement social dans le privé sur l'animation a mis en lumière les précarités pour porter des revendications dans un moment où les pénuries de personnels diplômés peuvent permettre de gagner sur les statuts, les salaires et conditions de travail. Dans le même temps, des initiatives locales de groupes d'analyses, de mises en débats et propositions de transformation portées par des intersyndicales et des services départementaux voire régionaux, sur la « crise » de l'animation, au moment même où El Hairy tente des mesures d'affichage dont on se demande si elles ne concernent pas plus les employeurs que les salariés du champ.

Les divergences et convergences syndicales

Dans ce contexte, les organisations syndicales partagent les constats, mais ne portent pas les mêmes analyses et mandats. Le seul vote unanime a été celui d'une demande d'étude santé et conditions de travail indépendante. La CFDT sur l'air « on vous l'avait bien dit » demande l'amélioration des conditions de travail sans porter de vision sur les missions et métiers. Solidaires veut revenir au monde d'avant la réforme OTE, les syndicats qui ont porté la demande du transfert à l'EN (FSU, CGT, UNSA) peinent à construire des stratégies du fait notamment du positionnement des inspecteurs du SEJS-UNSA.

Le succès de l'université d'automne des CEPJ

Malgré ce contexte, il faut se réjouir d'avoir pu tenir avec le SNPJS-CGT et le SEP-UNSA, l'université d'automne des CEPJ à Quiberon en novembre. Les annales sont en cours de finalisation. Un webinaire sur les contrats d'objectifs s'est tenu en prolongement. Nous avons obtenu un rendez-vous avec la DGRH pour porter nos attentes sur les métiers sur la base des conclusions de l'université.

SNU : rejoindre des organisations qui portent des alternatives émancipatrices pour les jeunes

Nous avons participé à un groupe national pour porter nos mandats d'abrogation du SNU et son remplacement par une politique éducative pour les jeunes.

La tribune des associations et syndicats signataires a été publiée le 18 février dans l'Humanité.

Vie syndicale : notre avenir se joue dans les prochaines semaines

Nous avons décidé d'un co-secrétariat général lors de notre congrès de juillet 2021. Celui-ci s'organise progressivement. Le rythme des réunions, l'articulation groupes de travail / CTM, la suppression des CAP, contrarie notre volonté d'organisation plus partagée des dossiers.

Nous tenons le rythme de nos publications **TRAVERSES**. Nous mettons à jour le site internet et commençons à publier sur Facebook. Mais nos publications électroniques ont été handicapées par notre incapacité à mettre à jour nos listes de destinataires. Nous avons enfin accès aux listes d'envoi gérées et pilotées par l'administration (listes OSTIC).

Nous avons des difficultés à animer et suivre le travail des sections régionales. Soyons lucides, les sections ne se portent pas très bien. Cela a pour conséquence la remontée au plan national de questions qui devraient être traitées dans les sections.

Nous avons participé au congrès de la FSU en février. Si nous sommes parvenus à inscrire dans les textes des débats de congrès fédéral notre exigence d'une éducation tout au long de la vie, sur le sujet du SNU nous ne sommes pas parvenus à inscrire plus que l'abandon. La demande d'un mandat d'une alternative n'a pas été entendue. Nous avons échoué à faire entendre la nécessité qu'EPA intègre la coordination nationale des syndicats de l'Éducation Nationale G10. EPA est renvoyé à un G4 limité aux syndicats concernés par Jeunesse et Sports. Notre projet syndical se trouve de fait contesté tant à Jeunesse et Sports qu'à l'Éducation Nationale.

À l'heure de la rédaction de ce **TRAVERSES**, nous n'avons toujours pas obtenu de réponse aux questions que nous avons adressées à la FSU à l'issue de notre congrès ordinaire de juillet 2021.



Motion d'orientation

EPA a été créé sur une dimension multi catégorielle pour ne pas reproduire le syndicalisme de corporations de l'ex FEN. Il a été cofondateur de la FSU avec une ambition: que cette fédération de fonctionnaires et salariés du secteur public travaille à la réunification du syndicalisme français autour d'un axe de transformation sociale.

Que reste-t-il de cette ambition? La FSU s'autoreproduit sur les bases sectorielles de ses syndicats nationaux. Le pluralisme de tendances se réduit à des postures pour certaines d'entre elles. De son côté la CGT n'a pas d'ambition de reconstruction. Elle préserve ses fédérations de services publics d'une arrivée de la FSU qui les obligerait à une révolution de leur propre monde. Solidaires s'autojustifie sur un syndicalisme d'abord idéologique, n'hésitant pas à cultiver les clivages et démarchages au détriment de dynamiques unitaires.

À bien des égards, l'état du syndicalisme en France ressemble à l'état de la « gauche politique », incapable de rapports de forces. La conception accompagnatrice de la CFDT est devenue dominante.

EPA dans la FSU

EPA s'amenuise par rétrécissement de sa base active (JEP) et par son incapacité à se développer auprès des professeurs de sport. La filière administrative et ouvrière – faiblement syndiquée – est atomisée, largement sous l'influence de la CFDT à Jeunesse et Sports. EPA, depuis son conflit avec le SNEP – débuté en 2017 – a perdu plus de la moitié de ses adhérent.es. Au sein du MENJS, EPA est le seul syndicat « généraliste » de la FSU.

À Jeunesse et Sports, EPA était déjà une singularité multi catégorielle. En intégrant l'éducation nationale il est devenu une anomalie exposée aux conceptions corporatistes, ombrageuses de leurs champs de syndicalisation. Dans les SDJES et DRAJES, désormais le SUI (syndicat unitaire de l'inspection) lorgne sur Jeunesse et Sports. Le SNASUB (syndicat de la filière administrative du MENJS) veille sur son champ de syndicalisation et le SNEP a le monopole du Sport.

Dans la logique catégorielle de la FSU au MENJS, EPA devrait limiter son champ de syndicalisation à terme aux seuls CEPJ et CTPS JEP. Mais ce champ de syndicalisation est très restreint. Il ne saurait justifier un syndicat à part entière (environ 50 adhésions si EPA syndique 15% de la profession). Pour justifier un syndicat la FSU considère qu'EPA peut élargir son champ à la convention collective de l'animation. Cela ferait d'EPA dans la FSU la réplique du SEP au sein de l'UNSA à une différence près. Dans la FSU, le champ de la fonction publique territoriale est réservé

au SNUTER-FSU (agents territoriaux) toutes branches confondues. L'espace d'EPA est réduit par les autres syndicats de la fédération. Le projet initial d'EPA est de fait étouffé par une logique fédérale d'autoreproduction.

EPA et le microcosme syndical Jeunesse et Sports

EPA produit beaucoup. Il est reconnu par la plupart des autres syndicats pour la qualité de ses analyses. Il ne l'est pas forcément sur son orientation. Et certains syndicats lui sont soit ouvertement hostiles (tel le SEJS, syndicat de l'encadrement UNSA) ou en divergence d'approche (tel le SNEP-FSU), ou dans la rivalité (tel Solidaires JS).

Côté Sport: le SNAPS (entamé par Solidaires) est largement majoritaire dans la profession, très loin devant Solidaires et le SGEN-CFDT ainsi que le SNEP, puis le SNPJS-CGT. EPA n'est que le 5e syndicat du « professorat du sport ».

Côté JEP: le SEP-UNSA doit être toujours majoritaire face à EPA qui demeure représentatif. Le SGEN ne fait pas recette et la CGT s'est construite principalement sur des transfuges EPA de ces cinq à dix dernières années. Solidaires a percé mais ne tient pas de discours construit et de représentation professionnelle étayée.

En termes d'effectifs actifs EPA, alors qu'il est multi catégoriel, syndique désormais moins de 100 collègues en activité à Jeunesse et Sports. Il ne totalisait en 2021 que 10% de la profession JEP et moins de 1% de la profession Sport.

Rester à la FSU c'est risquer le mouvoir et l'humiliation, mais partir à la CGT n'est-ce pas disparaître ?

Le SNPJS-CGT est un syndicat lui aussi affaibli par l'arrivée de Solidaires. De surcroît la CGT a une faible audience au sein de l'éducation nationale. Quitter la FSU et son corporatisme ambiant pour rejoindre la CGT ne serait-ce pas aussi courir le risque de disparaître tout simplement? Si la décision de quitter la FSU pour rejoindre la CGT n'est pas un choix très partagé, le risque est énorme d'aller droit à une éviction totale du dialogue social national et local. Pour autant subir le pourrissement de la situation voulu par le SNEP au sein de la FSU, et souffrir dans l'attente, n'entre pas dans les fondamentaux d'EPA depuis sa création.

Cette motion défend donc une position dynamique pour sortir du marasme installé. Elle met clairement en perspective une volonté de pouvoir rester au sein de la FSU ou bien – en cas de pourrissement avéré et maintenu – d'engager un processus de départ de la FSU

pour rejoindre la CGT. Avoir une orientation n'est pas demander un blanc-seing mais témoigner clairement d'un cap.

La résolution du congrès EPA-FSU de Noirmoutier 2021 nous donne les termes d'un débat fondamental pour notre existence.

Un accord doit être trouvé avec le SNEP, le SNASUB et le SUI avant l'ouverture du congrès extraordinaire d'EPA, le 19 avril sur trois points cruciaux concernant les élections à venir dans la fonction publique en décembre prochain.

1. CSA ministériel Jeunesse et Sports :

EPA par sa dimension multi catégorielle a une approche large du périmètre ministériel. La FSU peut très probablement espérer obtenir deux à trois sièges sur quinze. EPA estime légitime d'avoir un-e camarade d'EPA positionné-e en tête de liste FSU. En cas de refus EPA en déduirait impérativement un positionnement en numéro 2. Cela ouvrirait la capacité d'être titulaire sur un deuxième siège ou suppléant au cas où il n'y aurait qu'un siège obtenu.

2. CAP PTP JS :

Toutes les CAP de PTP Jeunesse et Sports sont fusionnées. Sachant qu'il devrait y avoir 4 sièges de titulaires et suppléants, la FSU ne semble pas être en mesure d'obtenir plus d'un siège. EPA doit être en numéro 2 sur la liste et doit demeurer libre de son choix pour déterminer son ou sa suppléante quelle que soit l'origine de son corps.

3. CSA académiques du MENJS

EPA demande à être associé dans toutes les académies où c'est possible pour EPA au « G9 FSU » qui regroupe tous les syndicats du MENJS, sauf EPA. La situation électorale est telle, avec la double vocation des CSA reprenant les attributions des actuels CTA et CHSCT, qu'il apparaît très improbable de pouvoir prétendre à une place éligible au sein des délégations FSU. Le secteur Jeunesse et Sports ayant été écarté de toute représentation spécifique académique, EPA considère que le moyen de représenter JS dans sa globalité passe par la convocation de délégué-es d'EPA en tant qu'expert-es. Le SNEP dit déjà représenter JS ! Cet argument ne vaut pas. Seul EPA a une vision transversale JS.

a) Si les négociations au sein de la FSU aboutissent à des réponses positives aux demandes formulées ci-dessus (CSA ministériel JS, CAP PTP JS, CSA académiques MENJS) EPA n'aurait pas à engager de démarche de départ de la FSU. EPA aurait à constituer la liste FSU du CSA ministériel JS dans une proportion à négocier à côté du SNEP, du SNASUB, du SUI. EPA aurait à déterminer la liste de la CAP des PTP avec le SNEP. Il faudrait alors

envisager l'écriture commune des différentes publicités électorales. Dans cette hypothèse, l'unité organique d'EPA serait maintenue dans la FSU, sur les bases multi catégorielles et de branches qui sont les siennes.

b) Sans réponse fédérale – ce qui serait un manque de respect évident – ou réponse négative, EPA engagera un processus de distanciation avec une situation d'urgence à gérer dans le respect des sensibilités internes au syndicat :

1. Envisager dès l'issue du congrès extraordinaire un processus de départ de la fédération, lors d'un congrès désigné à cet effet. Cette motion pose en toute lucidité cette question incontournable.
2. Respecter le choix de certain-es camarades de se porter candidat-es sur des listes FSU. Car, malgré la mise en débat du départ de la FSU, liberté doit être laissée aux camarades voulant y rester d'exercer leur choix. Cette disposition permettrait aux camarades voulant demeurer à la FSU de se reconstruire un outil syndical à l'intérieur de la fédération.
3. Respecter le choix de certain-es camarades de se porter candidat-es sur des listes SNPJS-CGT. Cette disposition permettrait aux camarades voulant rejoindre la CGT d'intégrer le SNPJS et la FERC.

Cette motion, dans une démarche collective, se veut un compromis pragmatique respectueux du pluralisme et des fondamentaux qui a ont toujours animé EPA depuis sa création.

Notre outil syndical – dans toutes ses composantes - est indispensable pour s'opposer au démantèlement du service public. Dans sa volonté de reconstruction syndicale, les composantes d'EPA, au sein de la FSU ou de la CGT, maintiendront leur capacité d'analyse et d'action unitaire. Nous continuerons de défendre l'unité organique inter-catégorielle, de porter la complémentarité de métiers qui techniques et pédagogiques, administratifs, d'inspection, inscrivent Jeunesse et Sports dans les démarches d'éducation populaire, dans les pratiques éducatives tout au long de la vie, complémentaires à l'Ecole.

Sont signataires de cette motion au titre du collège des élus nationaux : Bastien Marie-Christine, Hude Didier, Lefeuvre Xavier, Morvan Alexia, Tuchais Catherine
Collège des PTP JS : Lagarde Pierre, Letourneur Claire
Collège des retraités : Saltel Guilhem
SN sans places attribuées mais se présentant au SN :
Ascouet Sylvain, Buot Juliette, Defrance Guillaume
Motion présentée avec le soutien des secrétaires nationaux sortants : Lapeyre Clément, Lemaitre Pierre, Schliwinski Jean-Claude

Reprendre la main sur le métier

La formation professionnelle statutaire des corps Jeunesse et Sports au milieu du gué

Un enjeu majeur pour les statuts

Tous les reçus aux concours de la fonction publique ont droit à une formation professionnelle statutaire. C'est un droit individuel mais c'est aussi une nécessité pour le service public. Ces droits sont grignotés depuis de nombreuses années. Quatre collègues CEPJ de la promotion 2021 ont été ajournés et ont vu leur stage prolongé. Jamais un tel nombre d'ajournement n'avait été atteint dans l'histoire du corps des CEPJ. Cela donne à lire que quelque chose ne fonctionne pas dans l'organisation de l'année de stage. Nous pensions que l'année 2021 aurait été la pire. Il n'en est rien.

Une nouvelle formation professionnelle statutaire est mise en œuvre pour septembre 2021-août 2022. Un arrêté a été publié en septembre et il a fallu plusieurs mois pour que la note de service d'application soit publiée. La formation dysfonctionne tout autant.

Des dysfonctionnements dénoncés de manière récurrente

Les stagiaires CEPJ, CTPS, PS, IJS qui suivent la formation professionnelle statutaire (FPS) actuellement rencontrent de nombreuses difficultés qui ont parfois de lourdes conséquences sur leur situation économique ou professionnelle. Parmi les difficultés: le non remboursement de frais de déplacement, des obstacles à la participation à la formation, des actions à conduire en responsabilité (ACR) très éloignées des attendus des statuts, des missions éloignées des statuts, des situations d'isolement, des mises en responsabilités immédiates, des conseillers de stage nommés très tardivement, l'absence de lien entre l'organisme de formation et les services d'accueil, des contenus de formation très descendants, une absence de prise en compte des compétences et des connaissances des stagiaires, des contenus décalés de leurs attentes et des statuts, etc. Beaucoup de ces difficultés sont imputées au contexte actuel de réorganisation des services (les services de l'éducation nationale ne prenant pas tous la mesure de nos missions), à l'arrivée tardive des textes réglementaires (l'arrêté a été publié plusieurs semaines après le début de la formation), au sous-effectif chronique des services et à la crise sanitaire.

Ces facteurs jouent certainement pour aggraver la situation. Il faut cependant se souvenir que la plupart de ces difficultés ont été signalées par les stagiaires et les organisations syndicales depuis de nombreuses années

sans aucune évolution. En l'occurrence, la formation de cette année n'est rien de plus qu'une copie des formations des années précédentes, y compris dans ses supports pédagogiques. Elle ne pouvait donc être qu'aussi mauvaise qu'avant.

Le CREPS de Poitiers en chef d'orchestre absent

La DGRH agit entre ouverture et opacité. Si, d'un côté, elle consulte, de l'autre côté elle ferme la porte à toute participation des syndicats dans la définition des contenus de la formation. Le CREPS de Poitiers a été choisi à l'issue d'un appel à projet dont les attendus et les modalités de sélection ont été fort discrets. Le contenu de la convention qui lie la DGRH au CREPS reste inconnu à ce jour.

La DGRH intervient en urgence pour régler des problèmes d'intendance. Malgré l'insistance des syndicats, il a fallu près de 10 mois pour qu'une première réunion sur la FPS soit enfin programmée. Elle a été organisée en remplacement d'une réunion initialement prévue sur la formation continue pour tout le MENJS. EPA et les syndicats représentés au CTMJS y ont participé. Il a fallu ensuite argumenter longuement pour gagner la possibilité d'amender la note d'application. Les rencontres se sont tenues chacune à une semaine de distance sans permettre une analyse de fond, ni un travail intersyndical, ni la présence de tous les syndicats à chaque fois. L'argument de la DGRH était l'urgence de publier la note pour régler les problèmes repérés. On a plutôt vu un exercice visant à pérenniser ce que le CREPS faisait déjà. EPA a proposé un grand nombre d'amendements qui ont été repris par la plupart des autres syndicats. Les amendements de fond, c'est à dire sur l'ingénierie de la formation, ont presque toujours été refusés sous prétexte que la DGRH veut faire du CREPS le « chef d'orchestre » de la formation. Mais nous ne l'avons jamais vu dans les groupes de travail. Le CREPS de Poitiers aurait engagé des travaux de son côté, mais sans concertation avec les syndicats et sans représentativité des stagiaires.

Un chantier vite refermé

L'arrêté a été soumis à amendements et présenté en comité technique ministériel. La note de service qui explicite la mise en œuvre de l'arrêté a été l'occasion de 4 réunions de travail. La DGRH souligne qu'elle n'était pas obligée de le faire. Les syndicats sont unanimes pour reconnaître l'effort consenti.

L'inspection générale a soutenu les demandes d'EPA dans un premier temps. Elle a disparu par la suite. Quant à la DJEPVA, elle est restée silencieuse.

Entre bonne volonté et aveuglement, la DGRH affirme vouloir suivre avec attention la mise en œuvre de la formation par le CREPS. Elle propose un temps de bilan avec les syndicats en juin. Elle ne se dote cependant pas des moyens d'évaluation adéquats. Faire un bilan de la mise en œuvre de la note permettra certainement d'aborder les conditions de la formation mais probablement pas ses contenus. L'administration, dont la direction des sports (!) soutient encore que les bilans des précédentes années sont positifs mais on ne sait pas si c'est par naïveté ou complaisance.

À l'issue de ce premier cycle de travail, les syndicats ont collectivement gagné une précision concernant le déroulement temporel de l'année de stage détaillant les temps de formation que les stagiaires doivent consacrer au sein de leur service d'affectation. On n'avait jamais été aussi précis et jamais on n'avait pu obtenir un texte aussi protecteur. Mais on peut douter de la capacité de la DGRH à s'assurer de son respect dans les services. Des avancées sur les conditions de la FPS ont été obtenues grâce à la bonne volonté de la DGRH et une approche assez unanime des syndicats sur ces points.

Reste le fond : les contenus et les méthodes de formation. Pour cela, tout reste à faire. Nous sommes au milieu du gué. Nous ne savons pas encore si la DGRH acceptera de traverser la rivière pour atteindre l'autre rive ou si, au contraire, elle préférera rebrousser chemin.

Interpellation de la DGRH en février 2022 pour sortir de l'impasse

Depuis l'université d'automne nous sommes mandatés pour faire évoluer la FIS sur le fond. Nous avons demandé un rendez-vous à la DGRH. Nous l'avons obtenu pour les PTP JEP. Nous avons constaté les profondes et stupéfiantes méconnaissances de l'administration sur l'exercice statutaire des métiers de PTP. Un nouveau groupe de travail sur l'organisation de la FIS a été obtenu. Mais sans la levée des incompréhensions et des a priori sur les métiers et leur cadre d'exercice statutaire, tant sport que JEP il va être difficile de refonder la dimension éducative des missions des PTP.

Xavier Lefeuve

Intervention EPA au congrès 2022 de la FSU

Un retour à nos sources communes. EPA, syndicat de plein exercice du champs Jeunesse et Sports a enfin rejoint après 10 ans de RGPP et RéAte, le ministère de l'éducation nationale depuis le 1^{er} janvier 2021. Le MEN est devenu MENJS. C'est un retour à nos sources communes.

Des services JES rejoignent -physiquement- les services départementaux et académiques. Cette arrivée se fait dans de mauvaises conditions. La crise sanitaire n'est pas la seule responsable. C'est l'impréparation, la désinvolture, parfois même le mépris de la part de la DGRH, des recteurs ou des DASEN, tant sur les conditions matérielles que sur les missions. Nous avons gardé un CTMJS et perdu les instances locales de dialogue spécifique. EPA rappelle que s'il y a bien deux élections au sein du MENJS, celui du CSA MEN et celui du CSA JS, tous les services rectoraux sont communs et il y a lieu de transformer enfin le G9 en G10 sur toutes les questions communes. Il y a trop de points aveugles pour EPA aujourd'hui. Sur le plan des missions, notre retour au MENJS est une catastrophe. Nos missions, nos effectifs et nos métiers, subissent les mêmes formatages idéologiques et comptables qu'au sein des ministères sociaux. Nous ne sommes plus dans la démarche éducative tout au long de la vie mais dans la gestion de dispositif, le flicage associatif, l'engagement paramilitaire du SNU.

La FSU demande l'abandon du SNU. EPA a répondu favorablement à l'appel de la ligue de l'enseignement, de la ligue des droits de l'homme, et du MRJC, pour travailler à une alternative visant à créer un parcours éducatif, à sortir du code du service national. Il faut le réfléchir sans frilosité excessive. EPA a obtenu que l'abrogation du SNU soit inscrite dans le texte d'appel. Les CEMEA, l'UNEF, le CNAJEP, l'UNSA-éducation, entre autres, sont signataires. EPA est signataire et pas la FSU. Nous le regrettons. Le texte devrait être publié dans les jours qui viennent.

EPA apprécie la participation de la FSU contre la loi « séparatisme ». Sous couvert de lutter contre l'idéologie terroriste, cette loi s'attaque en fait au droit associatif, et avec lui au droit syndical qui lui est proche. Depuis 2015 la France vit sous le régime de l'état d'urgence. Les pensées les plus réactionnaires sont désormais autorisées à couper toute aide publique ou à en demander la restitution en cas de trouble à l'ordre républicain, telle une manifestation qui dégénère. L'obligation faite aux associations de signer un « contrat d'engagement républicain » transforme des personnels éducatifs de Jeunesse et Sports en petits auxiliaires de police. Aujourd'hui c'est le collectif autonome « Nantes Révoltée » qui est victime du zèle gouvernemental. Certes, cette association de fait, cataloguée d'ultra-gauche par le préfet, est loin d'être un allié des syndicats, encore moins un média au sens professionnel. Mais, malgré nos divergences nous affirmons que le véritable danger démocratique n'est pas du côté de ceux qu'on veut faire taire mais du côté du gouvernement et de son mentor à l'Elysée. La loi « séparatisme » n'a rien à voir avec les valeurs de la République. Elle en est sa rature.

L'avenir d'EPA dans la FSU. En début d'ouverture de ce congrès, rien n'est stabilisé. Nous avons fait connaître au CDFN d'octobre nos attentes après notre congrès de juin 2021. Nous voulions obtenir des réponses claires à nos questions pour que notre projet multi-catégoriel dans la FSU soit pleinement respecté. Depuis nous avons eu deux rencontres d'un G4 Jeunesse et Sports ne témoignant d'aucune acrimonie. Cependant rien n'est réglé. Nos rencontres ne donnent lieu à aucun relevé de décisions, à aucune trace écrite. Pour trancher le sujet de notre avenir, un congrès extraordinaire d'EPA débutera le 19 avril. Il se préparera dans les sections dès le 19 mars.

EPA souhaite pouvoir rester au sein de la FSU. Mais pour cela il faut nous prémunir de tout pourrissement de situation. Les zones d'ombres actuelles, les décisions unilatérales visant à reléguer et continuer à affaiblir EPA dans son département ministériel de plein exercice seraient fatales à la sortie de crise. Il nous faut trouver un accord sur nos listes avant le 19 mars pour déclencher une campagne commune, sur une plateforme fédérale partagée et ainsi préserver l'avenir.

La crise des CTS débouche sur un loto fédéral

De la nomination de Laura Flessel jusqu'à celle de Roxana Maracineanu en tant que ministre ou ministre déléguée aux sports, les Conseillers Techniques Sportifs (CTS) étaient la cible privilégiée d'une suppression. Cela n'est pas nouveau puisque d'autres ministres avant elles ont essayé d'enrayer le caractère atypique de ces fonctionnaires d'État.

Le mouvement sportif, les syndicats, les collectifs dans le contexte de la préparation des Jeux de 2024 ont gagné une manche en maintenant leur statut. Reste à maintenir les effectifs.

Depuis quelques mois, une nouvelle ambition anime la direction des sports. Celle de justifier la diminution prévisionnelle du nombre de CTS et remettre sur la table la question de la privatisation.

Il y a déjà eu des diminutions de postes importantes. Entre les postes récupérés par l'Agence Nationale du Sport, les non-remplacements de départ à la retraite, l'attribution de poste au sein des maisons de la performance dans les CREPS, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences s'apprécie désormais à l'aune des effectifs disponibles.

L'enveloppe de postes diminue, donc il faut « partager ». La définition de critères de répartition y contribue, d'où la création de tableaux d'indicateurs pour évaluer l'action des fédérations.

Ce n'est pas la réponse qu'attendaient les CTS qui se sont mobilisés très nombreux pour rester des agents de l'État. Leur demande doit s'entendre à volume constant voire même en augmentation compte tenu de l'enjeu de Paris 2024 et de l'ambition de développement des pratiques.

Encore un effort et un algorithme suffira

Si une fédération rencontre des difficultés à déployer la politique publique de l'État, c'est qu'elle manque de moyens ou bien que la politique publique ne permet pas de répondre aux enjeux et projets de la fédération dans une perspective de développement d'un sport éducatif et émancipateur.

Dans ce contexte, le CGO CTS, les DRAJES avec les coordonnateurs des CTS, se voient imposer une logique de gestion administrative pour suivre et évaluer les missions des CTS.

Pourtant, c'est à travers le contrat d'objectif (lettre de mission) de chaque cadre, qu'on peut véritablement porter et développer le service public du sport.

L'utilisation de tableaux Excel a pour conséquence de réduire l'évaluation des fédérations à un simple constat à l'instant T plutôt qu'à soutenir une démarche collective qui se met en mouvement. Où est passée la démarche d'entretien entre les acteurs dans un ministère où la clé du progrès passe par la remise en question et la réflexion collective ?

Les outils d'évaluation des fédérations existent déjà :

- Le contrat de développement avec l'ANS qui est venu remplacer le contrat d'objectif du ministère.
- La convention cadre qui vient justement préciser les moyens publics délivrés à une fédération en contrepartie des objectifs fixés et partagés avec le ministère
- Le contrat de performance qui vient évaluer les résultats internationaux et le projet de performance fédéral (PPF), les pôles et le suivi socio pro, le médical...

Tous les outils sont là, superposés ou enchevêtrés entre 2 entités dont on ne perçoit plus les périmètres d'intervention respectifs. Le ministère évalue l'agence, l'agence évalue les fédérations mais le ministère le fait aussi. Ce nouvel outil proposé par le CGO démultiplie les modalités d'évaluation non pas de la fédération avec sa vision et ses missions mais bien la déclinaison de la politique du gouvernement à travers un ensemble d'items contestables.

La démarche porte déjà ses effets: aujourd'hui, les plus grosses fédérations sont déjà dans une logique de recrutement en propre.

Pour objectiver au mieux le soutien de l'État apporté aux fédérations, il faut que l'État affirme ses ambitions pour chaque fédération et qu'elle donne les moyens pour évaluer ensuite, et non l'inverse (évaluer pour réduire les moyens).

Clément Lapeyre

Apprentissage

Le contrôle pédagogique reste du contrôle

Les PTP des pôles formation-certification-emploi, sont désormais mobilisés sur des missions de contrôle de l'apprentissage. Ils le découvrent par courriel. Lorsqu'ils rappellent à leur DRAJES que cette mission n'est pas statutaire, ce dernier interroge le ministère. Les réponses apportées interprètent le statut des PTP sur la base d'une confusion malhabile entre conseil et contrôle ou recommandation pédagogiques et sanction. Sont repris les mêmes arguments que pour les injonctions à visites des ACM.

Une mission de contrôle n'est pas une mission de conseil, même s'il est ajouté l'adjectif pédagogique à contrôle. Tous les mots ont un sens et en particulier lorsqu'ils sont dans un décret statutaire.

Les explications apportées par l'administration centrale témoignent surtout de la méconnaissance du travail réel des PTP dans leur mission de conseil. L'appel au secours des DRAJES sur le sujet en dit également long sur leur déshérence.

Par contre nous pouvons déceler en creux les enjeux de cette injonction au contrôle pédagogique de l'apprentissage. Actuellement les apprentis, pour ceux qui relèvent de notre champ de compétence, participent le plus souvent à des formations habilitées par la DRAJES. Contrôler l'apprentissage revient à contrôler des formations habilitées. C'est une manière de transformer les PTP en contrôleurs de toutes les formations, ce qui est l'intention finale. Céder sur ce point c'est transformer le pôle FCE en pôle de contrôle des OF, sans cadre juridique fiable.

Nous avons tous fait l'expérience des recommandations non suivies d'effet sur les organismes de formation faute d'un cadre juridique stabilisé. Nous avons tous en tête la sanction (refus d'habilitation) condamnée par le juge. De fait, les visites, contrôles, inspections, ne sont utiles qu'à la compilation du nombre de contrôles effectués destinés à être « remontés » dans un but de « communication ». C'est tout.

L'effet collatéral, délétère, est le dévoiement des missions statutaires des PTP et des inspecteurs.

Le statut des inspecteurs jeunesse et sports leur donne compétence en matière d'inspection pédagogique. Pourquoi leur ôter cette mission statutaire ?

*Article 3: Les inspecteurs de la jeunesse et des sports participent à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques publiques arrêtées par le ministre. À cet effet, ils sont chargés de l'inspection ainsi que **du contrôle administratif, technique et pédagogique des organismes qui concourent à leur mise en oeuvre.***

Dans ce cadre, ils peuvent être amenés à conduire des missions de conseil, d'étude et de recherche dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, des activités physiques et sportives, des loisirs collectifs éducatifs et de la vie associative.

La qualité pédagogique est déjà bien malmenée par la Loi du Marché, elle l'est encore plus lorsque l'administration sort des cadres qu'elle a fixés.

Marie-Christine Bastien



La guerre

Les affaires, la guerre, le tricot, la guerre

Il est des actualités qui imposent de changer le sommaire d'un bulletin surtout lorsque c'est encore possible. L'illustration de couverture fait référence à la journée des droits des femmes du 8 mars prochain et à nos débats de congrès. Elle pourrait dire « quelle connerie la guerre ».

En Ukraine se joue donc un nouvel épisode du grand chamboulement des rapports de force dans le monde. Qui ne s'intéresse pas de près à la géopolitique et à l'histoire ne peut que se résigner à absorber la propagande de guerre, heure par heure, désarmé pour comprendre les véritables enjeux et se mouvoir dans la glu des positions à hautes vertus autoproclamées.

Educateurs populaires, entraîneurs du mental, éducateurs de la conscience critique, la tâche est urgente et immense pour contribuer à un non alignement sur le prêt à penser simpliste qui désigne un seul ennemi. Partir des faits, formuler le problème, interroger les circonstances, puis agir... c'est ce que l'entraînement mental propose en matière d'autodéfense intellectuelle.

Et puis il y a Jacques Prévert.

La mère fait du tricot
Le fils fait la guerre
Elle trouve ça tout naturel la mère
Et le père qu'est-ce qu'il fait le père ?
Il fait des affaires
Sa femme fait du tricot
Son fils la guerre
Lui des affaires
Il trouve ça tout naturel le père
Et le fils et le fils
Qu'est-ce qu'il trouve le fils ?
Il ne trouve rien absolument rien le fils
Le fils sa mère fait du tricot son père fait des affaires lui la guerre
Quand il aura fini la guerre
Il fera des affaires avec son père
La guerre continue la mère continue elle tricote
Le père continue il fait des affaires
Le fils est tué il ne continue plus
Le père et la mère vont au cimetière
Ils trouvent ça naturel le père et la mère
La vie continue la vie avec le tricot la guerre les affaires
Les affaires la guerre le tricot la guerre
Les affaires les affaires et les affaires
La vie avec le cimetière.

Jacques Prévert, Paroles

